

Situation économique

● (1410)

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUEDEMANDE DE DÉPÔT DES ANALYSES ET DES PRÉVISIONS POUR
1977—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. La motion urgente et pressante que je veux présenter concerne le silence inadmissible du gouvernement sur les prévisions économiques en sa possession relativement au chômage, la création d'emplois, la croissance réelle et l'inflation, pour 1977, année pour laquelle des organismes aussi réputés que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto et le Conference Board in Canada ont prévu un taux de chômage de 8 p. 100, une croissance réelle de 3 p. 100, un taux d'inflation plus élevé et la possibilité réelle d'une crise économique.

Vu ces prévisions et comme la plupart des Canadiens souhaitent voir se lever le voile du secret, afin de savoir un peu mieux quel sera le climat économique du pays en 1977, je propose, avec l'appui du député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre prie avec insistance le ministre des Finances de déposer immédiatement sans autre délai toutes les analyses et les prévisions économiques pour l'année 1977, concernant le chômage, la création d'emplois, la croissance réelle et l'inflation.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation d'une telle motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCESDEMANDE DE DÉGRÈVEMENTS EN FAVEUR DES
ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES ET DES SALARIÉS MOYENS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de discuter d'une affaire urgente.

Comme tous les principaux augures économiques au Canada, y compris le Conference Board, prédisent des niveaux encore plus élevés de chômage l'an prochain, je propose, appuyé par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de présenter à la rentrée l'an prochain un budget accordant des dégrèvements d'impôt aux économiquement faibles et aux salariés moyens pour stimuler la faible demande de biens de consommation, éliminer la capacité excédentaire de production dans notre industrie et créer des emplois sans surchauffer l'économie.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

L'AUDITEUR GÉNÉRALLES CONDITIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES LIVRES DE
LA UNITED DEVELOPMENT INCORPORATED D'ISRAËL—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je prends la parole pour proposer une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente, motion qui devrait obtenir le consentement unanime de la Chambre, à en juger par certains entretiens et discussions qui ont eu lieu à l'heure du déjeuner.

Vu que le comité permanent des comptes publics est au courant des conditions que l'Auditeur général a posées avant d'accepter l'invitation de la United Development Incorporated de Tel Aviv, en Israël, à aller vérifier lui-même ses livres en ce qui concerne la vente par l'Énergie atomique du Canada d'un réacteur CANDU à la Corée du Sud; et vu que l'Auditeur général a exprimé la crainte que son mandat vis-à-vis du Parlement pourrait l'obliger à révéler des renseignements sur les affaires de la United Development Incorporated qui iraient au-delà des transactions de cette société pour le compte de l'Énergie atomique du Canada Limitée; et vu qu'il est de l'intérêt du comité des comptes publics, de la Chambre des communes et de tous les Canadiens que l'Auditeur général accepte cette invitation et fasse rapport par la suite au comité, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre exprime à l'Auditeur général du Canada le vœu qu'il accepte l'invitation de la United Development Incorporated à vérifier ses livres, en Israël, et que la Chambre le prie en outre de limiter son rapport à ce sujet aux questions concernant la transaction de l'Énergie atomique du Canada Limitée et ne porte sur aucune question relative aux autres affaires de la United Development Incorporated.

M. l'Orateur: Cette motion, proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre connaît la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons donné notre consentement unanime pour permettre au député de présenter cette motion, mais je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Sauf erreur, l'objet déclaré de la motion est de permettre à l'Auditeur général d'accepter l'invitation de la société United Development Incorporated et de ne divulguer à son retour de Tel Aviv que ce qu'il aura vu se rapportant à la transaction effectuée entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et ceux qui ont acheté des réacteurs CANDU par l'intermédiaire de M. Eisenberg. Toutefois, le dernier membre de phrase de la motion nous tracasse, c'est-à-dire là où il est dit que les enquêtes menées par l'Auditeur général ne porteront sur aucune question reliée à d'autres transactions effectuées par la société United Development Incorporated.